



Montréal, 29 novembre 2021

Monsieur Sébastien Cloutier
Directeur
Direction des politiques et de la prospective
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allées Est, bloc C, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous adresser ce complément d'information à propos de gouvernance et de maillage dans le cadre de la démarche de consultation visant l'innovation et l'accélération du secteur des ICC (Industries culturelles et créatives) menée par la direction des politiques et de la prospective du ministère de la Culture et des Communications tenues du 9 au 16 novembre 2021.

Le premier enjeu commun entre les secteurs des ICC et celui des arts indépendants de recherche et d'expérimentation: les avancées fulgurantes du numérique et leurs conséquences, distinctes dans chacun de nos secteurs.

Pour l'industrie, il s'agit d'occasions d'affaires basées sur une affirmation de « dématérialisation », sur les expériences numériques grand public et sur la reproductibilité de matrices et la téléprésence.

Pour toutes les pratiques artistiques, c'est l'élargissement de la palette des outils de création, la facilitation de plusieurs formes de documentation et de diffusion, la multiplication des techno artistes.

Nous pouvons et souhaitons être des partenaires des industries culturelles. Pour établir les meilleures conditions de ces partenariats et de ces contributions, il faudrait d'abord réunir des conditions de transparence, d'équité, de concordance et de cohérence.

Comme le reconnaissent les entreprises, les membres de notre regroupement (artistes individuels, collectifs d'artistes, organismes, travailleurs culturels) du secteur des arts indépendants de recherche et d'expérimentation sont au cœur de l'innovation du milieu et de la création des contenus de l'industrie. Ils le sont à titre individuel dans diverses fonctions, souvent comme pigistes. Leurs organismes sont rarement mis à contribution.

Dans l'exercice de consultation en cours mené par le MCCQ, l'industrie culturelle constate les conditions socio-économiques inacceptables des artistes professionnels, mais n'envisage comme correction qu'une meilleure appréciation de l'apport des artistes dans la chaîne de valeurs, appréciation qui se traduirait par une hausse des redevances éventuelles.

La profession des artistes est d'imaginer, concevoir et réaliser en toute indépendance des œuvres. L'environnement dont ils se dotent soutient ces activités et contribue à leur production et à leur diffusion dans l'ensemble des régions du Québec et à l'étranger. C'est sur cette base que nous devons collectivement leur offrir des conditions socio-économiques comparables à celles de leurs concitoyens. Libre à eux par la suite de s'employer à des tâches dans l'une ou l'autre des industries culturelles, dans l'enseignement, etc. La preuve est faite après trente-quatre ans de lois sur les statuts de l'artiste que ce ne sont ni les droits d'auteur ni les ententes et contrats résultant de ces lois qui résoudront cette situation pour le plus grand nombre d'entre eux. ([consulter le mémoire du RAIQ](#)), devenu mémoire du REPAIRE

Nous pensons que les ICC, qui ont un pouvoir d'influence, devraient réclamer avant toute autre chose une garantie de revenus pour les artistes professionnels comparables à ceux de leurs concitoyens.

Les arts indépendants et les industries culturelles

Il est primordial de délimiter les zones respectives de l'industrie culturelle et des arts. Le Québec a choisi de les traiter différemment en instaurant deux sociétés d'État : le CALQ et la SODEC. Cette séparation des rôles a toujours comporté des zones d'indétermination. Ces dernières années, le rôle du CALQ s'est infléchi sous l'effet de transferts et d'attributions politiques décidés par le MCCQ. Ces transferts ajoutent à la confusion de la répartition des rôles.

L'industrie culturelle montre une forte tendance à l'appropriation. Plusieurs formes et pratiques artistiques peuvent se manifester dans les produits de l'industrie destinés aux marchés du divertissement : illustrations, synthèse d'images, mapping vidéo, installations dans l'espace public, trame audio, cinéma grand public, etc. Cela ne signifie pas pour autant que les arts, visuels ou autres sont un sous-secteur de ces industries.

Si nous voulons cerner ce qui est proprement de l'ordre des industries culturelles eu égard aux secteurs artistiques, et les considérer en prenant en compte leurs réalités distinctes, voici ce qui caractérise les artistes de notre secteur: il-elle-s imaginent, conçoivent et réalisent des œuvres sans souci préalable d'une adéquation avec un marché, bien souvent aussi sans le souci de la popularité ou d'une appréciation du grand public. Ils opèrent comme le feraient les départements de recherche et développement de n'importe quelle entreprise cherchant à établir de nouvelles formes ou de nouvelles propositions artistiques. Leurs principaux objectifs sont d'abord d'ordre artistique : actualisation de l'art lui-même, de son histoire et questionnement d'enjeux sociétaux via le prisme de l'art. En ce sens, les artistes indépendants conservent le plein contrôle éditorial de leurs œuvres et les créent sans souci de rentabilité. Leurs recherches et leurs expérimentations ne sont pas soumises à un cahier de charges ou à des objectifs de divertissement et de commercialisation.

Les approches industrielles doivent opérer selon des schémas d'abord d'ordre économique; l'adéquation de leurs produits avec un marché, la survie et la croissance de l'entreprise sont au cœur de leurs préoccupations. Cette différence fondamentale entre les secteurs artistiques et industriels peut être une source de discordance, mais elle est aussi la condition première du maintien et de la vitalité d'un écosystème créatif culturel. Un grand nombre d'œuvres et d'artistes de notre secteur circulent à l'international parmi des réseaux formels et informels que nous avons développés entre pairs; nous en accueillons couramment dans des processus d'échange dont les retombées pour le Québec sont indéniablement importantes. Cette production artistique et cette circulation engendrent évidemment des retombées économiques quantifiables, mais celles-ci sont bien souvent indirectes puisqu'elles ne sont pas l'objectif poursuivi. Dans un monde qui n'est pas uniquement économique, l'inadéquation que semble représenter l'indépendance artistique doit être non seulement soutenue, mais protégée.

Il y a beaucoup de grogne parmi nos membres, quel que soit leur statut. Ces mécontentements proviennent d'une perception de la disproportion des moyens consacrés à l'industrie par rapport aux artistes et à leurs organismes. Cette perception doit **être vérifiée par des données** que nous voulons colliger et valider. Plusieurs de ces données nécessaires sont encore inexistantes. Par exemple, est-ce que les profits dégagés par certaines des industries culturelles sont de propriété québécoise? Cette absence et ce manque de données vérifiables, l'industrie la déplore également. C'est un autre enjeu commun.

Nous avons intérêt à **mesurer et comprendre les modes de financement respectifs et les retombées qualitatives et quantitatives dans nos deux secteurs**. Pour le faire, nous devons tenir compte des interventions des divers paliers gouvernementaux : villes, MRC, régions, gouvernement québécois et

gouvernement canadien. Ces interventions sont parfois complémentaires, mais le plus souvent incohérentes. Pouvons-nous contribuer à les harmoniser et à en réduire la panoplie?

Nous avons également intérêt à **connaître l'état des lieux dans chacune des régions en ce qui a trait aux infrastructures et aux équipements de recherche, de production et de diffusion**. Si la stratégie d'accélération et d'innovation du secteur des ICC souhaitée par le gouvernement se base sur une approche pleinement écosystémique tenant compte de l'importance et de la particularité du rôle qu'y occupe le milieu artistique indépendant, il faudra inévitablement se pencher sur les facteurs permettant d'assurer un haut niveau d'équité dans l'accès aux infrastructures et aux équipements partout sur le territoire. Est-ce que les artistes et les organismes indépendants disposent des équipements et des infrastructures qui leur permettraient de participer pleinement à la vitalité du secteur? La question de l'équité est ici au cœur de nos préoccupations, c'est une chose d'énoncer une stratégie de développement de tout un écosystème, c'en est une autre de mettre en place des conditions de réussite qui tiennent compte des particularités de chacune de ses composantes et qui prennent soin d'assurer à ses maillons les plus fragiles des conditions de développement équitables.

L'emploi et le statut d'artiste

L'industrie culturelle fait face à une pénurie de main-d'œuvre qu'elle souhaite corriger par des programmes de formation accélérée et mieux adaptée, et par des mesures d'immigration spécifiques et rapides. Par son sous-financement chronique, notre secteur n'est pas en mesure d'offrir des conditions salariales et de travail comparable à celles de l'industrie. Alors que l'industrie fait valoir une moyenne de salaire de 75 000\$, notre milieu peine à atteindre 40 000\$ malgré les niveaux de formation élevés de ses travailleurs ([consulter l'étude sur la rémunération des travailleurs culturels au sein des organismes artistiques et culturels québécois, Solertia \(2019\)](#))

De ce point de vue, les crédits d'impôt consentis à l'emploi dans certaines industries culturelles constituent une mesure fortement inéquitable compte tenu des conditions auxquelles notre secteur doit se soumettre. Plus encore, toute forme de soutien aux emplois technologiques pour l'industrie culturelle entraîne des conséquences très importantes pour le secteur indépendant qui n'est plus en mesure de retenir les expertises nécessaires à sa transformation et à l'innovation numériques. Les artistes et les organismes indépendants se retrouvent confinés à la marge d'une révolution technologique à laquelle ils n'ont aucun moyen de participer. **Par souci d'équité, tout soutien à l'industrie de la créativité numérique devrait être accompagné de mesure de mitigation et de**

compensation financière permettant au secteur indépendant de participer pleinement à l'innovation technologique de l'écosystème culturel.

L'industrie culturelle fait valoir que l'on retrouve dans ses entreprises un grand nombre d'artistes et de sous-traitants artistiques qui ne parviennent pas à être reconnus comme tel et soutenus en conséquence par les conseils des arts. Il est certain que des personnes peuvent mener tour à tour et parallèlement des carrières d'artistes indépendants tout en étant employées à d'autres titres dans diverses fonctions, y compris comme techniciens supérieurs dans l'industrie et la fonction publique. Les conseils des arts ont établi des critères de reconnaissance des statuts professionnels d'artiste et d'organismes artistiques. Ces critères sont à la fois souples et rigoureux. Ils doivent être maintenus.

En 2009 le gouvernement du Québec modifie d'autorité sa loi 90 pour accorder aux techniciens de l'audiovisuel le statut d'artiste. Cette extension du statut d'artiste n'est pas acceptable. Il y a une zone grise entre métiers, compétences et habiletés techniques liées à la création artistique et/ou aux productions de l'industrie culturelle. C'était déjà le cas avec l'audiovisuel. Le numérique vient accroître cette zone. Cela ne met pas en cause les critères des conseils et les responsabilités des jurys de pairs. À cet égard **les gouvernements doivent préserver l'autonomie des conseils.**

Nos deux secteurs **gagneraient à établir des conditions de partenariat. Une équité préalable tant au niveau des revenus des artistes professionnels, de l'accès aux équipements et aux infrastructures, qu'au niveau du soutien financier aux opérations et à l'embauche d'une main d'œuvre spécialisée nous semble cependant indispensable.** Ces conditions de partenariats demeurent complexes par la divergence des objectifs poursuivis par chacun des protagonistes. Comment en effet lier un secteur dont la principale valeur réside dans son indépendance face à l'offre et à la demande d'un marché, indépendance lui offrant des conditions nécessaires à l'innovation artistique, à un autre secteur dont la première valeur est sa capacité de répondre à un marché en lui offrant des propositions dont la popularité en garantit la croissance? Les objectifs poursuivis par les acteurs industriels peuvent, mais difficilement, s'accorder avec les principes d'indépendance artistique. Les quelques exemples qui furent des succès sont ceux dont l'approche préconisée par l'entreprise se situait davantage du côté du mécénat que du partenariat.¹

¹ Nous pouvons souligner ici le programme de résidence que réalise actuellement Ubisoft qui offre toute latitude et indépendance à l'artiste tant pour l'accès à l'ensemble de ses créations, de ses brevets, de ses outils ou de ses employés. Même les choix communicationnels sont déterminés par l'artiste en résidence. Sa présence dans l'entreprise est vue comme un élément de disruption et beaucoup de mécanismes sont mis en place pour maintenir son indépendance.

Établir des conditions de partenariats gagnant-gagnant entre ces deux secteurs exigera de l'ensemble des protagonistes de chercher à réconcilier des approches et des objectifs divergents. La transparence, l'équité et la cohérence nous semblent des passages obligés. Par la suite, nous pourrions envisager de mettre en commun un ou des groupes de ressources qui pourraient, au besoin, se traduire par des brigades volantes d'intervention sur tout le territoire. Ou partager le temps de travail de certaines compétences. Ou aménager des résidences d'artistes et de collectifs d'artistes dans l'un ou l'autre studio/laboratoire de l'industrie. Ou favoriser des recherches « pures » menées dans le cadre des centres de transfert de technologies associés au réseau collégial, ou dans le cadre de laboratoires et chaires de recherche universitaires. Ou développer des réseaux télématiques libres de droits applicables à la création artistique et à sa diffusion en temps réel. Il y a tant d'autres possibilités.

Plus globalement, nous ne souhaitons pas une autre politique de court terme favorisée par des échéances électorales. Le MCC doit arbitrer des enjeux plus complexes qu'il n'y paraît. **Des décisions en faveur de l'industrie culturelle sans que soient pris en compte les besoins et les retombées des deux secteurs seraient encore une fois perçues comme inéquitables, fondées sur une approche ne prenant pas en compte une compréhension écosystémique de l'ensemble du secteur nouvellement nommée ICC.** Une compensation symbolique attribuée au CALQ et à la SODEC ne suffirait pas à étouffer le mécontentement. Une stratégie d'accélération et de soutien à l'innovation des ICC devrait tenir compte de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, de leurs particularités et surtout s'assurer que le soutien qui leur est consenti permet un renforcement équitable de la vitalité de l'écosystème en entier. Le MCC devrait pouvoir se donner le temps de l'analyse objective et de la réflexion politique.

Nous comprenons la nécessité et l'opportunité de soutenir les produits culturels du divertissement et leur commercialisation. À moyen et à long terme, cela est voué à l'échec si les artistes et leurs organismes, qui sont au cœur de la création de contenus et ont un rôle fondamental dans la vitalité de l'écosystème créatif, ne sont pas pris en considération dans l'élaboration d'une telle stratégie.

Pour favoriser une accélération de l'innovation du secteur des industries culturelles et créatives, réunir les conditions de partenariat et de collaboration, nous en appelons au développement d'une approche résolument écosystémique et équitable du secteur des ICC où les approches misant sur l'indépendance, la recherche et l'expérimentation artistique sont reconnues et traitées avec une considération qui tienne compte de l'importance du rôle qu'ils y occupent. Trois conditions nous semblent essentielles dans l'atteinte d'un tel objectif :

La transparence :

- **Par la cueillette et l'analyse des données nécessaires à une meilleure compréhension des retombées qualitatives et quantitatives des secteurs artistiques et industriels et des enjeux auxquels ils font face;**

L'équité :

- **Par une garantie de revenus pour les artistes professionnels comparables à ceux de leurs concitoyens;**
- **Par l'analyse de l'état et de la qualité des infrastructures et des équipements permettant l'accélération de la recherche et de l'innovation du secteur artistique indépendant et par la mise en place d'une stratégie de rattrapage si nécessaire;**
- **Par une compensation financière permettant aux acteurs du milieu culturel indépendant l'embauche et la rétention d'expertises technologiques et stratégiques leur permettant de participer pleinement à l'innovation et à l'accélération du secteur des ICC;**
- **Par le rétablissement de moyens financiers comparables et équitables entre nos deux secteurs permettant une accélération conjointe de leur développement;**

La cohérence de programmes de tous les paliers gouvernementaux pour qu'ils:

- **Intègrent la recherche artistique indépendante et leurs organismes comme admissibles auprès de secteurs paraculturels : crédits R&D, innovation, transformation numérique, infrastructures, etc.**
- **Ouvrent l'accès du secteur indépendant à certains centres de transfert technologique, dans certains laboratoires universitaires, auprès de chaires de recherche, dans des projets art-école sur l'ensemble du territoire québécois.**

Le Regroupement de pairs des arts indépendants de recherche et d'expérimentation - REPAIRE (né de la fusion du CQAM et du RAIQ) tient à vous remercier pour l'invitation de ces deux journées de consultation et pour l'attention que vous porterez à l'égard de ce complément d'informations et de recommandations.

Bien cordialement,

Sonia Pelletier

Directrice générale

cc : Gilles Arteau, administrateur; Éric Desmarais, président

